



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### **Saint-Joseph-du-Lac annonce le retrait des règlements 21.1-2022 à 21.5-2022.**



*Figure 1: Au sud de l'autoroute 640*

**Saint-Joseph-du-Lac, le 6 décembre 2022** — Au terme de la période des registres du 28 novembre dernier, Saint-Joseph-du-Lac annonce le retrait des règlements concernés. Par voie de conséquence, le retrait des règlements se traduira par le maintien du statu quo au niveau du zonage dans les zones concernées.

#### **Les résultats de la période des registres**

La période des registres a eu lieu le 28 novembre dernier. Concernant les Projets de règlements 21.1 – 21.2 – 21.3 (au sud de l'autoroute 640), un nombre de 113 personnes était requis pour qu'un scrutin référendaire ait lieu. Le résultat de ce registre est de 123 signatures. Concernant les Projets de règlements 21.4 – 21.5 (au nord de l'autoroute 640), un nombre de 48 personnes était requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu. Le résultat de la tenue de registre est de 147 signatures.

#### **Un rappel des deux scénarios**

Au courant de la dernière année, le conseil municipal avait recensé quelques demandes pour éviter le déboisement du Plateau III. Ces demandes ont engendré des discussions entre la municipalité et le promoteur, qui en sont venus à une entente pour conserver le

boisé du Plateau III. Lors de la consultation publique du 12 septembre 2022, deux scénarios ont été présentés aux citoyens soient l'entente (densification du secteur Laviolette et du Plateau I en bordure de l'autoroute au profit du non-développement de plateau III) ainsi que le statu quo (constructions déjà prévues pour le secteur Laviolette, le Plateau I et le Plateau III).

### **Le maintien du statu quo**

En résultante de la période des registres ainsi que de la position du promoteur à l'égard de s'en tenir aux clauses de l'entente au niveau du traitement simultané des deux secteurs de densification, le conseil municipal annonce le retrait des règlements 21.1-2022 à 21.5-2022. Cela se traduit par le maintien du statu quo. « Les membres du conseil municipal et moi aurions été très fiers de pouvoir protéger la forêt du Plateau III à des fins de parcs pour en faire bénéficier l'ensemble des citoyens. Par contre, nous respectons le choix des citoyens qui ont manifesté leur opposition aux projets de changement de zonage pour lesquels nous avons mis de l'avant une démarche de consultation publique et d'accès à l'information très transparente » - Benoit Proulx, Maire